



Commission
des services financiers
de l'Ontario
5160, rue Yonge
C.P. 85
Toronto (Ontario) M2N 6L9

Déclaration annuelle de l'administrateur pour 2018

Loi de 2006 sur les maisons de courtage d'hypothèques, les prêteurs hypothécaires et les administrateurs d'hypothèques

Renseignement généraux

Dénomination sociale de l'administrateur

Autre nom autorisé

Personne-ressource

N° de permis

Type d'entreprise

Nom de la personne-ressource

Adresse du principal lieu d'affaires
Adresse municipale

App. ou bureau

Ville

Province

Code postal

Adresse postale (Cochez cette case si l'adresse
est la même que celle indiquée ci-dessus.)
Adresse municipale

App. ou bureau

Ville

Province

Code postal

Numéro de téléphone

Poste

Télécopieur

Courriel de la personne-ressource

()

()

REMARQUE : Si les renseignements ci-dessus ont changé, vous devez en aviser la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) par courriel à contactcentre@fsco.gov.on.ca.

Bienvenue à la déclaration annuelle (DA) pour 2018. La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) utilise les renseignements que vous fournissez dans la DA afin d'aider à déterminer, à évaluer et à surveiller le risque dans le secteur de l'administration d'hypothèques. La date limite de dépôt de la DA est le **31 mars 2019**. La période visée par la déclaration est du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018. Vous devez déposer une DA même si vous n'avez mené aucune activité au cours de la période.

AVANT DE COMMENCER

Seul le représentant principal de l'administrateur d'hypothèques titulaire d'un permis peut remplir et déposer la DA. Si vous ne déposez pas la DA à temps, la CSFO pourrait prendre des mesures pour suspendre ou révoquer votre permis d'administrateur d'hypothèques. Vous pourriez également faire l'objet d'une pénalité administrative pécuniaire. Tout non-respect des échéances sera inscrit à votre dossier, ce qui pourrait augmenter le degré de sévérité des mesures d'exécution prises ultérieurement par la CSFO.

QUÉ FAUT-IL PRÉVOIR POUR REMPLIR LA DA?

- Recommandations pour Internet (Internet Explorer 11; connexion Internet haute vitesse sécurisée; JavaScript, témoins, fenêtres contextuelles, chiffrement à 128 bits et protocole de sécurité compatible TLS 1.2);
- Numéro de la police d'assurance erreurs et omissions et date d'expiration;
- Numéro de permis d'administrateur;

- Nombre total de bureaux et leur emplacement au Canada;
- Valeur en dollars des hypothèques administrées au Canada, par région;
- Téléchargez et consultez l'[exemple de questionnaire](#) à l'avance afin de déterminer les renseignements supplémentaires dont vous pourriez avoir besoin.

Remarque : Conformément au rôle de la CSFO en matière de protection de l'intérêt public en vertu de l'alinéa 3 a) de la *Loi de 1997 sur la Commission des services financiers de l'Ontario*, la CSFO collabore avec d'autres organismes, notamment des organismes responsables de la prévention de la fraude et de l'application de la loi, afin d'aider à lutter contre les activités illégales. Prenez note que les renseignements que vous fournissez dans la DA pourraient être partagés avec ces organismes.

Remplir les renseignements de la DA en ligne prend en moyenne de 60 à 90 minutes. Si vous avez besoin de plus de temps pour remplir la DA, vous pourrez y revenir plus tard pour la terminer. Il est recommandé de remplir chaque page pour vous assurer que vos données sont correctement enregistrées.

Après avoir lu et bien compris les directives, veuillez passer à la page suivante pour commencer.

Renseignements relatifs à l'administrateur

a) Compagnie d'assurance erreurs et omissions

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> AIG du Canada, Compagnie d'assurance
<input type="checkbox"/> Chubb du Canada Compagnie d'Assurance
<input type="checkbox"/> La Compagnie d'Assurance Générale CUMIS
<input type="checkbox"/> Groupe Encon inc.
<input type="checkbox"/> Intact, Compagnie d'assurances (Division de l'Ouest)
<input type="checkbox"/> Hannover, Compagnie d'assurance internationale Itée (A.M. Fredericks Underwriting Management Ltd.)
<input type="checkbox"/> Liberty International Underwriters, (Liberty Mutual, Compagnie d'assurance)
<input type="checkbox"/> Les Souscripteurs du Lloyd's par l'intermédiaire de RDA Inc.
<input type="checkbox"/> Les Souscripteurs du Lloyd's par l'intermédiaire de Holman Insurance Brokers Ltd
<input type="checkbox"/> Les Souscripteurs du Lloyd's par l'intermédiaire de Special Risk Insurance Managers Ltd | <input type="checkbox"/> Les Souscripteurs du Lloyd's par l'intermédiaire de Groupassur Inc.
<input type="checkbox"/> Les Souscripteurs du Lloyd's par l'intermédiaire de Catlin Canada
<input type="checkbox"/> Les Souscripteurs du Lloyd's par l'intermédiaire d'Evolution Insurance Inc.
<input checked="" type="checkbox"/> Les Souscripteurs du Lloyd's (programme parrainé par l'Association des courtiers hypothécaires du Canada)
<input type="checkbox"/> Les Souscripteurs du Lloyd's selon les dispositions prises par Trinity Underwriting Managers
<input type="checkbox"/> Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances
<input type="checkbox"/> La Souveraine, Compagnie d'assurance générale
<input type="checkbox"/> La Souveraine, Compagnie d'assurance générale par l'intermédiaire de Premier Canada Assurance Managers Ltd.
<input type="checkbox"/> Zurich Insurance Company Limited
<input type="checkbox"/> Autre _____ |
|---|--|

a. (ii) Indiquez les limites de responsabilité en vertu de votre police d'assurance erreurs et omissions actuelle.

Par sinistre

- 500 000 \$
 1 000 000 \$
 Autre montant – Précisez :

Selon le total annuel

- 1 000 000 \$
 2 000 000 \$
 Autre montant – Précisez :

1) Numéro de la police

2) Date d'expiration

b) Quelle est la date de fin de l'exercice désignée de l'administrateur? (Date)

c) Est-ce que l'administrateur a déposé ses renseignements financiers en vertu de l'[art. 3 du Règl. de l'Ont. 193/08](#)?

- Oui Non

1) Dans l'affirmative, à quelle date?

i. S'ils n'ont pas été déposés dans les 90 jours civils suivant la date de fin de l'exercice désignée, veuillez fournir une explication.

2) Dans la négative, veuillez fournir une explication.

d) Si l'administrateur est titulaire d'un permis de maison de courtage, inscrivez le numéro de ce permis ci-dessous :

e) L'administrateur est-il titulaire d'un permis de maison de courtage ou d'un permis d'administrateur dans un autre territoire ou dans une autre province [Oui/Non]. Dans l'affirmative, fournissez des détails. [texte libre]

Renseignements sur le compte en fiducie

Ces questions ont pour objet de vérifier la conformité aux obligations prévues dans la Loi de 2006 sur les maisons de courtage d'hypothèques, les prêteurs hypothécaires et les administrateurs d'hypothèques (LMCPHAH).

1. Est-ce que l'administrateur avait un(des) compte(s) en fiducie aux termes de la LMCPHAH?

Oui Non

1 a) Dans la négative, expliquez :

Dans l'affirmative

1 b) Combien de comptes en fiducie l'administrateur détenait-il au titre de la LMCPHAH au 31 décembre 2018?

1 c) Du nombre total, combien de comptes en fiducie au titre de la LMCPHAH l'administrateur a-t-il ouverts pendant la période visée?

1 c/i) L'administrateur a-t-il d'abord obtenu un consentement écrit du surintendant, conformément au paragraphe 34 (2) du Règl. de l'Ont. 189/08? Oui Non

1 c/ii) Dans la négative, expliquez pourquoi.

1 d) L'administrateur a-t-il fait un rapprochement de tous ses comptes en fiducie au titre de la LMCPHAH? Oui Non

1 d/i) Dans la négative, expliquez pourquoi.

1 e) L'intérêt gagné sur les montants déposés dans votre compte en fiducie a-t-il été entièrement porté au crédit de l'acheteur/l'investisseur? [Oui/Non]

1 e/i) Dans la négative, expliquez pourquoi. [texte libre]

2. Y a-t-il eu, à un moment donné, un manque à gagner dans l'un ou l'autre des comptes en fiducie au titre de la LMCPHAH?

Oui
 Non
 Sans objet

Dans l'affirmative, fournissez l'information suivante :

2 a)

Date	Montant	Corrigé	Quand	Signalé au surintendant	Commentaires
	\$	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	\$	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	\$	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	\$	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	\$	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Autres manques à gagner : _____

Supervision des activités

Ces questions ont pour objet de déterminer si les activités de l'administrateur sont organisées de façon à en faciliter la supervision ainsi que de faciliter l'examen de la CSFO.

3. Indiquez le nombre total de propriétaires de l'administrateur, y compris tout administrateur et dirigeant, en date du 31 décembre 2018.

Sélectionnez de 1 à 10

10+

Société cotée en bourse

Énumérez tout propriétaire de l'administrateur autre que les directeurs ou les dirigeants, en date du 31 décembre 2018.

S'il y en avait plus de cinq, énumérez uniquement les cinq principaux, selon le pourcentage de propriété le plus élevé.

Si la maison de courtage est une société cotée en bourse, insérez « Actionnaires » dans la colonne « Dénomination sociale du propriétaire ».

Dénomination sociale du propriétaire	Pourcentage de propriété
N ^{bre}	N ^{bre}
N ^{bre}	N ^{bre}
N ^{bre}	N ^{bre}
N ^{bre}	N ^{bre}
N ^{bre}	N ^{bre}
	Auto Sum

- 3 b) Où était situé le siège social de l'administrateur au Canada au 31 décembre 2018?

- | | | | |
|---|--|--|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Alberta | <input type="checkbox"/> Nouveau-Brunswick | <input type="checkbox"/> Nunavut | <input type="checkbox"/> Québec |
| <input type="checkbox"/> Colombie-Britannique | <input type="checkbox"/> Terre-Neuve-et-Labrador | <input type="checkbox"/> Ontario | <input type="checkbox"/> Saskatchewan |
| <input type="checkbox"/> Manitoba | <input type="checkbox"/> Territoires du Nord-Ouest | <input type="checkbox"/> Île-du-Prince-Édouard | <input type="checkbox"/> Yukon |
| | <input type="checkbox"/> Nouvelle-Écosse | | |

4. Indiquez le nombre total de bureaux pour chaque région de l'Ontario, au 31 décembre 2018, le cas échéant :

Région de l'Ontario	Nombre de bureaux
Centre de l'Ontario (L/M)*	
Sud-Ouest de l'Ontario (N)	
Est de l'Ontario (K)	
Nord de l'Ontario (P)	
Nombre total de bureaux	Auto

* L ou M, N, K et P représentent respectivement la première lettre des codes postaux de chaque région.

- 4 a) Dresser la liste de cinq principaux emplacements d'après le nombre de bureaux, le cas échéant :

N°	Ville (i)	Nombre de bureaux (ii)
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		

5. Est-ce que l'administrateur a administré des hypothèques dans d'autres provinces/territoires canadiens?

Oui Non

5 a) Dans l'affirmative, indiquez les renseignements suivants pour chaque province/territoire, le cas échéant :

Province/territoire canadien	% du nombre d'hypothèques	% de la valeur en dollars des hypothèques
Alberta		
Colombie-Britannique		
Manitoba		
Nouveau-Brunswick		
Terre-Neuve-et-Labrador		
Nouvelle-Écosse		
Territoires du Nord-Ouest		
Nunavut		
Ontario		
Île-du-Prince-Édouard		
Québec		
Saskatchewan		
Yukon		
Total	Auto	Auto

Renseignements sur le portefeuille

Ces questions ont pour objet de recueillir des statistiques sur le marché.

6. Veuillez fournir l'information ci-dessous relative au portefeuille d'hypothèques de l'administrateur durant la période visée :

Nombre total d'hypothèques administrées 6 a

Valeur totale des hypothèques administrées 6 b

Nombre total d'investisseurs avec lesquels l'administrateur a fait affaire au cours de la période visée 6 c

Nombre total d'hypothèques en souffrance 6 d

Valeur totale des hypothèques en souffrance 6 e

Nombre total d'hypothèques en souffrance pour lesquelles des procédures de forclusion ou de droit de vente ont été entamées. 6 f

Valeur totale des hypothèques en souffrance pour lesquelles des procédures de forclusion ou de droit de vente ont été entamées 6 g

7. **REMARQUE** : La question 7 a pour objet de recueillir des renseignements; elle n'est pas destinée à des fins de conformité.

Est-ce que l'administrateur a exploité une société de placement hypothécaire au cours de la période de visée?

Oui Non

REMARQUE : Aux fins de la DA, une **société de placement hypothécaire** est une société de placement/prêt conçue précisément pour les placements ou les hypothèques au Canada et qui est régie par la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La société de placement hypothécaire est constituée pour investir dans des portefeuilles hypothécaires, principalement dans des hypothèques résidentielles, et elle gère des portefeuilles de prêts diversifiés et garantis. Les bénéfices générés par une société de placement hypothécaire sont distribués à ses actionnaires selon leur quote-part respective.

8. L'administrateur a-t-il administré des hypothèques privées?

Oui Non

8 a) Dans l'affirmative, fournissez l'information suivante : Nombre d'hypothèques
Montant des hypothèques
Nombre de prêteurs privés

8 b) Énumérez les trois (3) principaux prêteurs privés pour lesquels l'administrateur a administré des hypothèques, selon la valeur de ceux-ci :

Nom	Nombre d'hypothèques	Valeur en dollars des hypothèques

9. L'administrateur a-t-il administré des hypothèques consortiales non admissibles?

Oui Non

9 a) Dans l'affirmative, fournissez l'information suivante :

Nombre d'hypothèques
Montant des hypothèques
Nombre de consortiums/prêteurs

9 b) Énumérez les trois (3) principaux prêteurs privés pour lesquels l'administrateur a administré des hypothèques, selon la valeur de ceux-ci :

Nom	Nombre d'hypothèques	Valeur en dollars des hypothèques

Hypothèque consortiale admissible : Une hypothèque consortiale qui remplit tous les critères suivants :

- 1) L'hypothèque est négociée, ou les dispositions nécessaires sont prises à son égard, par l'intermédiaire d'une maison de courtage.
- 2) L'hypothèque garantit une obligation financière sur un bien :
 - i) qui est utilisé uniquement à des fins d'habitation;
 - ii) sur lequel sont situés au plus quatre logements;
 - iii) ne comporte qu'un seul logement qui est utilisé à des fins commerciales s'il est utilisé à des fins commerciales et d'habitation.
- 3) Au moment où les dispositions nécessaires sont prises à l'égard de l'hypothèque, le montant de la dette qu'elle garantit, avec toutes les autres dettes garanties par des hypothèques sur le bien qui ont priorité sur elle ou qui ont la même priorité, ne dépasse pas 90 % de la juste valeur marchande du bien sur lequel porte l'hypothèque, à l'exclusion de toute valeur qui peut être attribuée à l'aménagement projeté ou en cours du bien.
- 4) L'hypothèque ne porte que sur une obligation financière ayant la même échéance qu'elle.
- 5) Le taux d'intérêt à payer aux termes de l'hypothèque est égal à celui prévu aux termes de l'obligation financière.

Une hypothèque consortiale qui garantit une obligation financière pour la construction ou l'aménagement d'un bien ne constitue pas une hypothèque consortiale admissible.

Hypothèque consortiale non admissible : Une hypothèque consortiale qui ne satisfait pas aux exigences d'une hypothèque consortiale admissible

9 c) L'administrateur a-t-il mis en place des politiques et procédures spécifiquement liées au versement de fonds à l'emprunteur pour une hypothèque consortiale non admissible?

Oui Non

Expliquez : (Peu importe si vous avez répondu oui ou non)

Titrisation

10. L'administrateur a-t-il organisé des opérations de titrisation ou participé à de telles opérations?

Oui Non

10 a) Dans l'affirmative, fournissez l'information suivante :
Nombre de titres
Montant des titres

11. L'administrateur a-t-il vendu des titres?

Oui Non

11 a) Dans l'affirmative, fournissez l'information suivante :
Nombre de titres
Montant des titres

REMARQUE : Le terme « titrisation » dans les questions 10 et 11 signifie offrir des hypothèques ou monter des blocs de créances hypothécaires dans le but de créer des titres adossés à de telles créances.

Dossiers

12. Dans quel format les dossiers requis sont-ils conservés? (Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.)

Électronique

Papier

12 a) Est-ce que les dossiers à fournir sont conservés au lieu d'affaires principal de l'administrateur en Ontario? Oui Non

Dans la négative :

12 b) Le surintendant a-t-il été informé? Oui Non

i) Dans la négative, expliquez pourquoi :

12 c) Combien de temps faut-il pour avoir accès à vos dossiers?

Dossiers électroniques

Dossiers papier

Le jour même

Le jour même

1 à 3 jours

1 à 3 jours

Plus de 3 jours

Plus de 3 jours

Fonds de roulement répondant aux exigences de suffisance

13. Est-ce que l'administrateur a maintenu un fonds de rendement répondant aux exigences de suffisance de 25 000 \$ ou une autre forme de garantie approuvée par le surintendant à tout moment au cours de l'année?

Oui Non

13 a) Dans la négative, expliquez :

Plaintes et traitement des plaintes

14. Nom de la ou des personnes désignées pour recevoir les plaintes au nom de l'administrateur :

15. Nombre total de plaintes écrites reçues par l'administrateur au cours de la période visée :

15 a) Sur le nombre total de plaintes écrites reçues, à combien d'entre elles avez-vous répondu, comme l'exige la loi?

REMARQUE : L'administrateur doit répondre, par écrit, à toutes les plaintes écrites qu'il reçoit.

15 b) Sur le nombre total de plaintes écrites reçues, combien avaient été résolues au 31 décembre 2018?

REMARQUE : Pour les besoins de la présente déclaration, le terme « régler » signifie que l'administrateur a répondu par écrit à toutes les questions soulevées par le plaignant.

Pertinence

Ces questions visent à aider à déterminer si l'administrateur conserve sa pertinence pour rester titulaire de permis.

16. Est-ce que des réclamations d'assurance pour erreurs et omissions ont été déposées contre l'administrateur dans un territoire de compétence canadien au cours de la période visée?

Oui Non

16 a) Dans l'affirmative, combien?

17. Est-ce que des réclamations contre l'administrateur ont été payées par son assurance pour erreurs ou omissions ou une société de cautionnement dans une province ou un territoire canadien au cours de la période visée?

Oui Non

Dans l'affirmative

17 a) Combien de réclamations ont été payées?

17 b) Veuillez fournir une brève explication :

18. Au cours de la période visée, l'administrateur a-t-il fait l'objet d'une plainte déposée devant un organisme de réglementation un territoire de compétence canadien que ce soit qui était fondée, en tout ou en partie, sur la fraude, le vol, l'escroquerie, les fausses déclarations, la fabrication de faux ou toute conduite semblable?

Oui Non

18 a) Dans l'affirmative, expliquez brièvement :

19. Au cours de la période visée, l'administrateur s'est-il vu imposer des amendes ou autres sanctions pécuniaires par des organismes canadiens de réglementation des services financiers autres que la CSFO?

Oui Non

19 a) Dans l'affirmative, expliquez brièvement :

20. Au cours de la période visée, l'administrateur a-t-il eu des amendes ou autres sanctions pécuniaires impayées dues à des organismes canadiens de réglementation des services financiers à part la CSFO?

Oui Non

20 a) Dans l'affirmative, expliquez brièvement :

21. Au cours de la période visée, l'administrateur a-t-il fait l'objet d'accusations en vertu des lois d'une province ou d'un territoire canadien?

Oui Non

21 a) Dans l'affirmative, expliquez brièvement :

21 b) Au cours de la période visée, l'administrateur s'est-il vu imposer des amendes par une cour provinciale ou fédérale?

Oui Non

Dans l'affirmative, expliquez brièvement :

22. Au cours de la période visée, l'administrateur s'est-il vu révoquer ou suspendre tout permis délivré par un organisme de réglementation ou un organisme professionnel?

Oui Non

22 a) Dans l'affirmative, expliquez brièvement :

23. L'administrateur a-t-il exercé d'autres activités dans ses locaux commerciaux?

Oui Non

23 a) Dans l'affirmative, précisez :

23 b) Au cours de la période visée, l'administrateur a-t-il été désigné dans une poursuite (déclaration, demande reconventionnelle ou réclamation par un tiers)?

Oui Non

23 c) Dans l'affirmative, expliquez brièvement :

Déclaration de changements

24. Est-ce que l'administrateur a ouvert des bureaux au cours de la période visée?

Oui Non

24 a) Dans l'affirmative, combien de bureaux ont été ouverts?

25. Est-ce que l'administrateur a fermé des bureaux au cours de la période visée?

Oui Non

25 a) Dans l'affirmative, combien de bureaux ont été fermés?

26. Est-ce que l'un ou l'autre des renseignements suivants ont changé au cours de la période visée et, le cas échéant, les changements ont-ils été signalés à la CSFO par courriel à l'adresse contactcentre@fsco.gov.on.ca :

Cochez tout ce qui s'applique.

	Changé?	Signalé?
Adresse aux fins de signification	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Adresse du principal lieu d'affaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Courriel, téléphone ou télécopieur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Administrateurs ou dirigeants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Associés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compagnie d'assurance erreurs et omissions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Émunération/paiements

27. L'administrateur a-t-il conclu une entente conditionnelle de commission (p. ex., prime de volume) ou de paiement avec une autre personne ou entité?

Oui Non

28. Veuillez fournir le nombre d'investisseurs ou de prêteurs avec lesquels l'administrateur a fait affaire au cours de la période visée :

Attestation

Je, _____ de

Nom en lettres moulées

Titre du poste de l'administrateur

Administrateur

ATTESTE QUE :

je suis conscient du fait que toute fausse déclaration au surintendant constitue une infraction à la *Loi de 2006 sur les maisons de courtage d'hypothèques, les prêteurs hypothécaires et les administrateurs d'hypothèques* et que les renseignements fournis dans la présente déclaration annuelle sont, à ma connaissance, exacts et véridiques.

Signature

Date

REMARQUE : La présente déclaration annuelle ne peut être remplie que par un propriétaire unique, le commandité d'une société en nom collectif ou un dirigeant d'une société.

RAPPEL : Avant de soumettre cette déclaration, assurez-vous de passer en revue toutes les réponses pour en assurer l'exactitude. Aucun changement ne peut être apporté à la DA une fois qu'elle a été soumise.